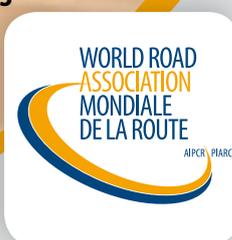


GUIDE À L'INTENTION DES PREMIERS DÉLÉGUÉS

Vous êtes le Premier Délégué de votre pays auprès de l'Association mondiale de la Route grâce à la place prépondérante que vous occupez dans le secteur des routes et transports de votre pays. Ce rôle majeur que vous jouez vous donne la possibilité de vous inspirer des activités et des résultats de l'Association pour améliorer le développement du secteur de la route et du transport routier de votre pays.

En tant que Premier Délégué de votre pays, vous jouez aussi un rôle important dans la définition des orientations fixées pour l'Association mondiale de la Route, afin de mieux répondre aux besoins de votre pays ainsi qu'à ceux de l'ensemble de la communauté mondiale de la route et des transports.

Avec plus de cent gouvernements membres de l'Association, les Premiers Délégués des pays membres constituent un précieux réseau de dirigeants avec qui vous pouvez partager vos expériences et vos idées.



Ce guide est destiné à vous aider dans l'exercice de votre rôle de Premier Délégué auprès de l'Association mondiale de la Route, en résumant de manière simple et brève les tâches administratives et les responsabilités qui sont celles du Premier Délégué, tout en formulant quelques recommandations pour maximiser les bénéfices pour votre pays et pour l'Association.

La première partie liste les tâches nécessaires pour que les experts de votre pays retirent un bénéfice maximum des opportunités d'échange de connaissances et de mise en réseau avec les autres professionnels du monde entier. La seconde partie du document présente comment cet échange de connaissances et cette mise en réseau peuvent être transférés à l'échelon national.

Une participation active et une communication interactive sont essentielles à la réalisation d'un travail efficace et bien mené, à de bons résultats, à un échange d'informations utile et à la satisfaction générale. En apportant davantage de connaissances et d'idées à l'Association, vous et votre pays bénéficierez encore plus de votre adhésion.

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les rôles des Premiers Délégués	3
2.1 Nomination de représentants aux activités de l'Association	3
2.2 Demande de prise en charge par le Fonds spécial	5
2.3 Lorsque vous quittez vos fonctions de Premier Délégué	5
3. Améliorer l'échange d'informations et la coopération nationale	5
3.1 Personne-ressource assistant le Premier Délégué	6
3.2 Coopération entre le Premier Délégué, le Comité national et les autres réseaux nationaux	6
4. Enquête auprès des Premiers Délégués	7



1. INTRODUCTION **Ce guide vous apporte des conseils sur la manière de maximiser les avantages pour votre pays et l'Association et pour minimiser le temps dont vous avez besoin pour assurer votre rôle de Premier Délégué.**

Le bon fonctionnement de l'Association, qui est avant tout un forum de coopération entre les gouvernements des pays membres, dépend fortement de l'activité du Premier Délégué des pays membres et des services apportés à celui-ci.

Le ministre (ou équivalent) en charge des routes et du transport routier est le représentant officiel du gouvernement et nomme le Premier Délégué de l'Association. Le Premier Délégué agit en tant que lien officiel entre le gouvernement et l'Association et en tant que chef de la délégation du pays au Conseil.

Plus largement, le Premier Délégué, en concertation avec le Comité national, lorsqu'il existe, gère la participation de son pays aux activités de l'Association.

Les rôles et responsabilités des Premiers Délégués, tels que stipulés dans le **Règlement intérieur** et le **Guide bleu**, sont rassemblés et détaillés dans ce guide de manière claire et concise.

En outre, ce guide fait des propositions aux Premiers Délégués pour les aider à mettre le plus à profit leur adhésion à l'Association, par exemple en diffusant l'information à leur personnel et en s'appuyant sur d'autres organisations et sur leurs réseaux pour faire de même. Il s'agit d'encourager la participation aux activités de l'Association, en particulier celle des jeunes professionnels, d'instituts de formation et de recherche et du secteur commercial.

2. LES RÔLES DES PREMIERS DÉLÉGUÉS **La meilleure manière de s'assurer que les travaux de l'Association avancent dans la bonne direction et donnent les meilleurs résultats est de nommer des professionnels dynamiques et expérimentés aux Comités techniques, aux Commissions et aux autres instances de l'Association et de faciliter leur participation aux travaux en cours.**

Le **Règlement intérieur** de l'Association ainsi que le **Guide bleu** définissent les tâches administratives et les responsabilités du Premier Délégué. Elles sont résumées dans les paragraphes qui suivent, en faisant référence à des informations plus détaillées.

2.1 Nomination de représentants aux activités de l'Association

Le rôle du Premier Délégué, en concertation avec un Comité national, est de nommer ou pressentir :

1. LES MEMBRES DU CONSEIL

En plus des deux délégués statutaires, les gouvernements membres peuvent avoir des délégués supplémentaires au Conseil (**Règlement intérieur, articles 11 et 12**).

Un membre du Conseil empêché d'assister à une séance ne peut déléguer son pouvoir qu'à un autre membre du Conseil. Ce pouvoir doit être écrit et approuvé par le Premier Délégué (**Règlement intérieur, article 24**).

2. LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif gère l'Association par délégation du Conseil. Tous les quatre ans, le Président invite les Premiers Délégués à faire connaître leur candidature ou la candidature d'autres membres du Conseil, en précisant le ou les postes concernés : président, vice-président, autre membre du Comité exécutif (**Règlement intérieur, chapitre V**).

3. LES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le Comité exécutif reçoit l'appui des Commissions. Un appel à nominations pour les membres des Commissions est adressé aux Premiers Délégués des pays membres juste avant le début du mandat du Comité exécutif nouvellement élu (**Règlement intérieur, chapitre VI**).

4. LES COORDINATEURS DE THÈME STRATÉGIQUE

Les Coordinateurs de Thème stratégique sont responsables de la coordination des activités de l'Association liées à un Thème stratégique et de la supervision des Comités techniques rattachés au Thème stratégique.

Au moment de l'appel à nominations diffusé avant le début du cycle de quatre ans par le Secrétariat général, le Premier Délégué peut proposer des candidats pour le poste de Coordinateur de Thème stratégique.

5. PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES DES COMITÉS TECHNIQUES

Au moment de l'appel à nominations diffusé avant le début du cycle de quatre ans par le Secrétariat général, le Premier Délégué peut proposer des candidats pour les postes de président et secrétaire de Comité technique (**Guide bleu, chapitre 7.3-4**).

6. MEMBRES DES COMITÉS TECHNIQUES

Chaque pays membre peut nommer jusqu'à deux membres ou membres correspondants à chacun des Comités techniques.

Les membres des Comités techniques sont nommés par les Premiers Délégués au début du cycle de quatre ans. Cependant, à tout moment, les membres peuvent être nommés et les membres démissionnaires peuvent être remplacés.

Lors de la nomination des membres aux Comités techniques, il est recommandé que les Premiers Délégués adoptent une approche globale, et qu'en plus de représentants du secteur public, ils nomment des membres du secteur privé et d'instituts de recherche.

Le travail efficace des Comités techniques représente la base principale des activités et des résultats de l'Association. En conséquence, la participation et l'engagement actif des membres des Comités sont essentiels. Les membres jouent aussi un rôle important dans l'échange d'informations entre le Comité et la communauté routière de leur pays. Les Premiers Délégués doivent définir clairement les tâches et les exigences au moment de la nomination des nouveaux membres des Comités, ou des remplaçants, le cas échéant.

Afin d'encourager la participation de jeunes professionnels à l'Association, les Premiers Délégués sont également invités à en nommer en tant que membres associés des Comités techniques. Les membres associés, ainsi que les présidents et secrétaires de Comité technique, ne sont pas pris en compte dans le nombre maximum de membres précisé ci-dessus.

Pour plus d'informations, en particulier la manière d'augmenter la participation des autorités locales et du secteur privé, veuillez consulter le **Guide Bleu, chapitre 7**.

7. REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU CONGRÈS MONDIAL DE LA ROUTE ET AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

La cotisation statutaire versée par les gouvernements membres permet au Premier Délégué de nommer cinq représentants au Congrès mondial de la Route et deux représentants au Congrès international de la Viabilité hivernale, exonérés de droits d'inscription.

Pour plus d'informations sur les droits d'inscription à taux réduit, veuillez vous référer au [Règlement intérieur, articles 13 à 17](#).

2.2 Demande de prise en charge par le Fonds spécial

Le Fonds spécial est destiné à faciliter la participation aux activités de l'Association (Comités techniques surtout) des membres de pays classés par la Banque mondiale dans les catégories « *économies à faible revenu* » et « *économies à revenu intermédiaire tranche inférieure* ».

La liste des pays éligibles est mise à jour tous les ans par le Secrétariat général, sur la base du document « *Indicateurs de développement dans le monde* » publié par la Banque mondiale.

Le Fonds spécial sert à payer une partie des frais de transport ou de séjour pour la participation aux réunions, séminaires ou congrès organisés par l'Association mondiale de la Route, sous réserve que les pays bénéficiaires soient à jour de leur cotisation gouvernementale annuelle.

Selon le critère d'éligibilité, un pays membre peut demander à bénéficier du Fonds spécial pour financer la participation :

- d'un délégué aux réunions du Conseil,
- de membres élus au Comité exécutif et aux Commissions,
- de 3 membres de Comités techniques maximum aux réunions des Comités.

Pour les Comités techniques, le Premier Délégué, le bénéficiaire et le Secrétaire général de l'Association signent un accord. Après chaque réunion à laquelle participe le bénéficiaire ayant reçu un financement, celui-ci doit soumettre un rapport au Premier Délégué et au Secrétariat général. L'accord signé n'a pas de valeur légale, mais représente un contrat moral.

Si le bénéficiaire ne participe pas activement et régulièrement aux activités du Comité technique concerné, le Secrétariat général peut refuser la prise en charge par le Fonds spécial.

Dans les autres cas, la demande de prise en charge doit être présentée au Secrétariat général. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [Guide Bleu, chapitre 12](#).

2.3 Lorsque vous quittez vos fonctions de Premier Délégué

Lorsque vous quittez vos fonctions de Premier Délégué, vous devez en informer le Secrétariat général ainsi que votre ministre (en charge des routes et du transport routier) qui procédera à la nomination d'un nouveau Premier Délégué, et en informera le Secrétariat général.

3. AMÉLIORER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET LA COOPÉRATION NATIONALE Les résultats des travaux réalisés au sein de l'Association bénéficient au secteur du transport routier de votre pays, et inversement : l'Association bénéficie des réalisations et expériences de votre pays. Le bénéfice maximal de l'adhésion de votre pays est atteint lorsque les réseaux professionnels nationaux participent à la communication interactive et à la diffusion des résultats.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé d'assurer un soutien au Premier Délégué au sein de son organisation, ainsi qu'au niveau national.

3.1 Personne-ressource assistant le Premier Délégué

En général, les Premiers Délégués occupent la fonction de directeur d'agence routière et disposent donc d'un temps limité pour s'intéresser de près aux activités de l'Association. Afin d'assurer un fonctionnement efficace et continu, il est fortement recommandé que le Premier Délégué nomme une personne-ressource au sein de son personnel, avec pour rôle d'apporter un soutien dans toutes les activités de l'Association.

Le nom et les coordonnées de la personne-ressource doivent être indiqués au Secrétariat général. La personne-ressource recevra les mêmes informations que les Premiers Délégués et peut donc agir au nom du Premier Délégué, selon ses instructions.

La personne-ressource peut aussi jouer un rôle important pour la diffusion des résultats et pour l'organisation de la coopération, non seulement au sein de leur propre administration, mais aussi au sein de plusieurs réseaux nationaux.

3.2 Coopération entre le Premier Délégué, le Comité national et les autres réseaux nationaux

COMITÉS NATIONAUX

Afin de développer et renforcer l'activité et la visibilité de l'Association au niveau national, l'Association mondiale de la Route encourage la création d'un Comité national dans ses pays membres.

Dans le processus de mise en place d'un Comité national, l'initiative et le soutien du Premier Délégué sont sollicités.

Lorsque le projet de statuts ou de protocole d'accord a été élaboré, il est soumis au Secrétaire général de l'Association avec une demande officielle de création de Comité national, soutenue par le Premier Délégué du pays concerné (**Guide Bleu, Annexe A.1**).

L'existence d'un Comité national permet à la communauté routière d'un pays de bénéficier au mieux de la coopération du gouvernement avec d'autres membres de l'Association dans le monde. Cela améliore l'échange d'informations et de connaissances avec un large public.

Les Comités nationaux peuvent apporter une aide appréciable aux Premiers Délégués pour ce qui concerne l'adaptation des meilleures pratiques définies par l'Association afin de s'adapter aux conditions locales : géographie, climat, développement social et économique, etc. Étant donné qu'ils ont accès aux

informations et rapports internationaux, les Comités nationaux ont la possibilité de retenir les éléments les plus pertinents pour leur pays et les diffuser le plus largement possible.

Pour plus d'informations sur les Comités nationaux, veuillez vous référer au **Guide Bleu, chapitre 4**.

AUTRES RÉSEAUX NATIONAUX

Il est important de faciliter les contacts personnels entre les experts des Comités techniques et les membres de l'Association à l'intérieur du pays. Cependant, il est essentiel d'élargir ce réseau à d'autres professionnels dans le secteur des routes et des transports routiers.

Il est recommandé aux Premiers Délégués et à la personne-ressource de soutenir la création et l'utilisation de ces réseaux. Les principaux avantages d'un forum ouvert et neutre, c'est-à-dire où les intérêts commerciaux ou des entreprises passent au second plan, peuvent être résumés comme suit :

- encourager le développement de prises de position communes par la communauté routière sur des sujets d'importance nationale (normes, nouvelles technologies, sécurité routière, environnement, etc.),
- promouvoir une large base de connaissances qui assurera la continuité des contributions nationales aux travaux de l'Association, sur plusieurs générations successives de représentants.

Les jeunes professionnels représentent l'avenir de l'organisation du Premier Délégué, ainsi que celui de l'Association. Afin de retenir l'intérêt des générations futures, il faut être à même de comprendre leurs modes de communication (réseaux sociaux) et de recourir à leurs réseaux, afin de faire connaître non seulement les administrations et les sociétés, qui coopèrent au niveau international grâce à l'Association, mais aussi pour faire connaître l'Association elle-même et ses Comités nationaux.

4. ENQUÊTE AUPRÈS DES PREMIERS DÉLÉGUÉS Le soutien et la contribution que vous apportez en tant que Premier Délégué sont de première importance pour l'Association. Afin que vous ayez le sentiment que votre participation et celle de votre pays aux travaux de l'Association soit utile, bénéfique et positive, une enquête auprès des Premiers Délégués est menée deux fois au cours de chaque cycle de quatre ans.

Cette enquête vous donnera la possibilité d'exprimer vos souhaits et vos idées pour vos activités futures et l'orientation de l'Association.

Merci pour votre coopération !

